



Groupe d'études sur les sexismes (GES)
23b allée des Platanes 69500 Bron
g-e-s@laposte.net
<http://www.g-e-s.fr>

Le 2 février 2017

ELECTION PRESIDENTIELLE 2017

QUESTIONNAIRE AUX CANDIDATS (6 questions)

1. MINISTERE DES FAMILLES, DE L'ENFANCE ET DES DROITS DES FEMMES

Depuis 2012 sous un autre intitulé, et depuis 2016, le Ministère des Familles, de l'Enfance et des Droits des femmes est la principale institution en matière de lutte contre les discriminations sexuées, les stéréotypes sexués, les violences. Or, comme l'indique son intitulé, son champ de travail est limité aux problèmes rencontrés par les femmes, ce qui, à notre époque, est à la fois désuet et discriminatoire.

Etes-vous favorable à l'extension du champ de travail de ce Ministère aux problèmes rencontrés par les hommes, ce qui impliquerait de modifier son intitulé ?

2. CAMPAGNES CONTRE LES VIOLENCES FAMILIALES ET SEXUELLES

Depuis des années, toutes les campagnes de prévention des violences familiales et sexuelles prennent en compte exclusivement les victimes de sexe féminin. Ainsi, le Ministère des familles, de l'Enfance et des Droits des femmes a lancé les 4^e et 5^e *Plans interministériels de lutte contre les violences faites aux femmes* (2014-16, 2017-19). Ceci est évidemment contraire au principe d'égalité des droits entre tous les citoyens.

Pouvez-vous vous engager à ce qu'à l'avenir les campagnes concernant ces violences soient rigoureusement dés sexuées, c'est-à-dire qu'elles s'appliquent à toutes les personnes victimes indépendamment de leur sexe ?

3. RESIDENCE ALTERNEE

Dans les situations de séparation et de divorce, le mode de garde des enfants dit de « résidence alternée », instauré en 2002, est le seul qui assure à ceux-ci un temps de vie égal avec leurs deux parents. De nombreux pères en font la demande. Pourtant, peu de juges aux affaires familiales leur donnent satisfaction, en général du fait de l'opposition de la mère. Nous considérons qu'il n'est pas normal que l'intérêt de l'enfant soit sacrifié au désir d'appropriation de l'un des parents.

Etes-vous favorable à une modification de la loi, de telle sorte que la résidence alternée soit définie comme le mode de garde par défaut, et donc que sa possibilité soit examinée prioritairement par rapport à celle des autres modes de garde ?

4. CONGE PATERNITE

De nombreux pères souhaitent s'impliquer dans l'éducation de leurs enfants, et ce dès leur plus jeune âge. L'actuel congé de paternité leur accorde onze jours, lesquels s'ajoutent aux trois jours du « congé de naissance ». Cette durée n'a pas été augmentée depuis quinze ans et se situe nettement en-dessous de celle pratiquée dans d'autres pays européens.

Etes-vous favorable à un allongement du congé paternité, et si c'est le cas dans quelles proportions ?

5. DENONCIATIONS CALOMNIEUSES D'ABUS SEXUELS

Le développement de la lutte contre tous les types d'abus sexuels est une grande avancée des vingt dernières années. Malheureusement, un autre type de violence s'est parallèlement développé, qui consiste à accuser faussement des personnes d'avoir commis ces mêmes abus. Les dénonciations calomnieuses prospèrent dans divers contextes (divorces conflictuels, Education nationale) et peuvent avoir de nombreuses motivations (discrédit jeté sur le conjoint, vengeance d'élève, pathologies diverses). Elles ont des conséquences dramatiques pour les accusés, alors que les accusateurs restent généralement impunis. La Justice gère difficilement ce genre d'affaires qui se résume à une parole contre une autre. De son propre aveu, elle a commis un certain nombre d'erreurs (affaire d'Outreau) et, malgré les réformes engagées à la suite de celle-ci, est toujours confrontée à des dysfonctionnements (affaires Madeira, Secher, Iacono, etc.).

Etes-vous favorable à une réforme du fonctionnement policier et judiciaire de manière à ce que soient mieux détectées et sanctionnées les dénonciations calomnieuses d'abus sexuel ?

6. EDUCATION. Depuis les années 90, les élèves et les étudiants masculins réussissent moins bien, sont moins longtemps scolarisés, obtiennent moins de diplômes, et de moindre niveau, que leurs homologues féminines.

Etes-vous favorable à la mise en place d'une commission de travail ayant pour objectif de déterminer les causes de ce problème ?